

Contrats et dépenses de télécommunication mobile 2016-2017

1^{er} trimestre : 1^{er} avril au 30 juin 2016

Nombre d'appareils au 30 juin 2016

Pour le 1^{er} trimestre, le nombre de forfaits actifs correspond à l'inventaire des appareils détenus au 30 juin 2016

Fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs
Telus	Téléphones intelligents	20

Coûts d'acquisition pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2016

Fournisseur	Type d'appareils	Coût d'acquisition
APPLE STORE	Téléphones intelligents	436 \$

2^e trimestre : 1^{er} juillet au 30 septembre 2016

Nombre d'appareils au 30 septembre 2016

Pour le 2^e trimestre, le nombre de forfaits actifs correspond à l'inventaire des appareils détenus au 30 septembre 2016

Fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs
Telus	Téléphones intelligents	17

Coûts d'acquisition pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2016

Fournisseur	Type d'appareils	Coût d'acquisition
TELUS	Téléphones intelligents	---

3^e trimestre (1^{er} octobre au 31 décembre 2016)

Nombre d'appareils au 31 décembre 2016

Pour le 3^e trimestre, le nombre de forfaits actifs correspond à l'inventaire des appareils détenus au 31 décembre 2016

Fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs
Telus	Téléphones intelligents	16

Coûts d'acquisition pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016

Fournisseur	Type d'appareils	Coût d'acquisition
NORMAND NADEAU COMMUNICATIONS	Téléphones intelligents	1 300 \$

4^e trimestre (1^{er} janvier au 31 mars 2017)

Nombre d'appareils au 31 mars 2017

Pour le 4^e trimestre, le nombre de forfaits actifs correspond à l'inventaire des appareils détenus au 31 mars 2017

Fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs
Telus	Téléphones intelligents	16

Coûts d'acquisition pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2017

Fournisseur	Type d'appareils	Coût d'acquisition
-	-	-\$

* Les coûts de service mensuels ne sont pas divulgués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.